L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 14 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière, (une Française âge mur.) Ayant de bonnes recommandations. S'adresser 314 rue St Charles.
12 juil—3f

A VENDRE.

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 178 rue Canal.
28juin—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,699.—Division B.—Attendu que Mme Margaret Whalen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Whalen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGREHAN, Greffier.
14 juil—14 19 23

Succession de Hypolite Dejoie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,674—Division B—Attendu que Mme Ellen Dejoie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hypolite Dejoie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGREHAN, Greffier.
14 juillet—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Oliver A. Pierce vs ses créanciers—No 21,531—Ordre de Cour—Que la cession de propriété offerte par Oliver A. Pierce, soit accepté pour ses créanciers par la cour; qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 22 juillet 1887, que H. H. Bryant, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable; que le Shérif civil soit nommé syndic provisoire, et ordonné de prendre charge de l'actif déposé, qu'un inventaire du dit actif soit pris par W. O. Hart, notaire; que W. H. Staub et O. A. Pierce soient nommés et assermentées comme estimateurs pour évaluer la propriété à inventorier, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
18 juin—3f au 22 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack vs ses créanciers. — No 21,497 — Division C —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville. LUNDI, le 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
14juin—3f au 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co.—No 19,019—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant prise en considération il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co. soit convoquée après avis légal le LUNDI 8me jour d'août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité; la dite réunion devant avoir lieu pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, et conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—5f au 8 août

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, lancé le 9 juillet, 1887, dans l'affaire intitulée: La succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

Un morceau de terre dans la paroisse d'Iberville, étant le No 57 comté 11, rangé 10 est, comptant 160 21-100 acres.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Fergus Kernan notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 juillet—10, 17, 24, 31—Août—6.10.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No. 21,120—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1880 l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale, les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 18.2, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-Hommes maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1880 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de so'xante quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des alliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en liassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des alliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou announce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connu comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir; si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque ou genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle Orléans, 2 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George E. Stone vs ses Créanciers—No. 21,621—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de George E. Stone soit tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, le 16 juillet 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération et de voter sur ses propositions pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit George E. Stone soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 28 juin, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2juil—3f au 16 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, Daniel Browne vs ses créanciers—No 21,650 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. [illegible], avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

[illegible] 2 juillet 1887.
F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6juil—3f au [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie	$ 99,705 12	
de rivières	3,399 55	
maritimes	3,427 90	
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136,146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22,950 82	
	$49,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4,918 23	
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29	
Billets à ordre	5,336 56	
Propriétés foncières	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque	69,304 94	
Primes en voie de collection	39,465 89	
Meubles de bureau divers	4,448 53	
		$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK,
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX : 8 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	R. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	W. C. C. CLAIBORNE JR.
GUS. PITOT,	

J. W. HINCKS.
24 fév—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp.
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman
Z. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice
Joseph Hohn,	Charles M. Whit

D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil 86—1an

Dix-septième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$229,184 35
Sur risques de marine		10,142 18
Sur risques de rivière		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter, intérêts et, profits et pertes		19,476 90
Revenus		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$169,571 88	
Sur risques de marine	16,624 89	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,089 64	
Commissions et réfactions (rebates)	41,135 19	
Réassurances	25,795 55	
Taxes et licences	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, etc.	33,064 66	$298,882 52
Surplus		$101,897 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,198 63	$101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	128,910 00
$66,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,343 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 83
Prêts sur hypothèque	47,424 34
Effets à recevoir	3,955 00
Billets à recevoir pour primes	3,408 55
Actions et autres valeurs	13,669 53
Meubles et installations de bureau	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT:
$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de $150,000	..	$150,000
1 .. .. de 50,000	..	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100	200	20,000
100	100	10,000
1000	50	50,000

2,179 Lots s'élevant à..........$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et la Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1849, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à l'affaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette de stock à savoir: soixante-dix-huit piastres par action et assumé toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21,28—août 4,11,16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Paul Surgi, administrateur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,682.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre ou un terrain situé sur le Chemin du Bayou St-Jean, ayant (mesure française) cinquante-neuf pieds de façade sur le Chemin du Bayou St-Jean, deux cent soixante-quinze pieds de profondeur (dimensions plus ou moins exactes). Le terrain d'un côté est borné par la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Hullin, et de l'autre côté par la propriété de Lemarié ou fondés de pouvoirs; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur les divers morceaux de terre ou terrains et tous les droits, privilèges et avantages s'y trouvant ou y appartenant en quelque sorte.

Ensemble avec les quatre-vingts actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et y appartenant.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions: Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, à savoir: La somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt, par an, à partir du 1er avril 1877, et en outre la somme de mille trente cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1876 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juil et 1877; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres, à partir du 1er décembre 1881; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1882; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1883; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1884; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 20 décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1886, ensemble avec la somme de quinze piastres et soixante-quinze sous, frais encourus par ladite demanderesse ici, ainsi que les frais et dépens du procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la dette (stock debt) des dites quatre-vingts actions s'élevant à huit mille cent piastres ou quatre-vingt-une piastres par action due sur chaque action. Il assumera également toutes les obligations incombant à un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les déterminent la charte et les lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage debt) et le reliquat, s'il en reste, du prix de l'adjudication sera exigé comptant.

Etant la même propriété portant les numéros municipaux 255 et 257 du chemin du Bayou dans les carrés d'ilets Nos 174 et 175 bornés par les rues Villeré, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—3 10 13 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries.

Frank Tardo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,481.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI 15 juillet 1887, à 10:30 heures P. M. de la propriété ci-après décrite, savoir:

Sur les lieux, 93 rue Conti:

Le contenu des dits lieux, consistant d'un vaste assortiment d'épiceries de fonds et de fantaisie, vins, liqueurs, installation, divers, etc., selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juil—12 13 14 15

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 188[illegible]

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 48	
		58,082 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie	$188 350 01	
Rivières	12 434 86	
Mer	691 90	
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		22,687 71

La compagnie possède l'actif suivant :

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,996 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,781 05
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00
Primes en cours de collection et balance	
Caisse par agents	63,995 98
Intérêts accrus sur actions et prêts	4,415 46
Sauvetage dû, évalué	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 00
Dividende non payé	3,128 00
Pertes non payées	22,687 71
Profits et pertes	42,894 05
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Day,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	John A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. M. Bodeger,
C. J. Leeds,	[illegible] McConnell,
A. T. Janin,	[illegible] Buckley,
Louis Bush,	[illegible]
[illegible]	[illegible] Millikin.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquim Infante Rossell vs. Mme Célestine Chastant, Veuve du Dr C. C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St. Philippe, Chartres et Ursulines, mesurant, au pied français, vingt-neuf pieds, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent un pieds, plus ou moins, borné sur le côté de la rue Ursulines par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à M. Fleitas; sur l'autre côté, vers la rue St. Philippe, par la propriété qui appartient ou qui a appartenu à E. Bermudes. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de C. C. Turpin, conformément à un acte passé pardevant Alexandre Emile Bienvenu, notaire, en date du 31 octobre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22juin—22,29—6,13,20,23 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bennet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,540.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Paix, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.

Ensemble avec les quarante deux actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à a dite propriété.

Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira deux billets (bonds) séparés portant intérêt respectivement à raison de huit et dix pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets devront être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le montant qu'atteindra la propriété—la dite réclamation du plaignant maintenant due étant comme suit:

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions des dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1881, 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1882; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1883; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. Les dits billets (bonds) doivent rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, de shérif, de greffier, etc., se montant à peu près à Deux cent dollars, et de plus les taxes d'Etat de paroisse et de municipalité sur ladite propriété se montant—tout payé. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant dû sur les actions, savoir: Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir la dette ci-dessus; il assumera aussi toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6.13.16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Bean vs. Lizzie Gorden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,405—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui), désignés par les lettres H et I sur un plan de Louis H Pilié, son voyer de la ville, sous la date du 23 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 2 avril 1884. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun, sur le dit plan, trente pieds, plus ou moins, de façade rue Valmont; trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme, entre lignes parallèles, de cent vingt-quatre pieds. Les dits terrains précédemment désignés par les numéros Six et Sept, et Huit et Neuf, ainsi que le tout est indiqué sur un plan annexé, de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance, maintenant ou anciennement appartenant à Benson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passage et avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Bean par achat pardevant Buisseire Ronen, notaire, le 24 mai 1886.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur, due maintenant soit trois cent quatre vingt-cinq piastres et soixante trois sous et un tiers ($385 63 1/3), avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 mai 1886 jusqu'à parfait paiement; cinq pour cent de ce montant, principal et intérêt, pour honoraires d'avocat; trois dollars, coût de protêt; les frais de procès, de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de la somme de son enchère) le paiement de deux billets à ordre en date du 24 mai 1886 souscrits par la défenderesse à son propre ordre et endossés par elle payables respectivement deux et trois ans après leurs dates de souscription et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte premier d'hypothèque conformément à l'acte passé pardevant ledit Rouen, notaire, le 24 mai 1886, relativement à l'assurance; honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6.13,20.27—aout 3.6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,638.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec tous les droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) les rues Magazine, Calhoun et Camp, et connu comme ilet numéro vingt-neuf de Burtheville, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan du dit ilet dressé par Arthur de Arnas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente du terrain fait à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant conformément au dit plan vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Parc de Ville, (Upper City Park) sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Préot, notaire, en date du 22 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5,12,19,26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Thompson vs. Delia F. Finnegan et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain nu, avec les avantages qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Delachaise, Chippewa et Jersey et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro dix (10) sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 22 mai 1882, et mesurant, conformément au pied américain, trente pieds et neuf pouces de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et face à la rue Chippewa, et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de l'Avenue de la Louisiane, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que la défenderesse, Mme Finnegan, a acquise de Louis P. Delachaise, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 30 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25 juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vitrières, miroirs et meubles de maison de valeur.

Dans l'affaire de la succession de Mme Ann Saron, veuve d'un premier mariage de Félix Saron et femme divorcée d'un second mariage de James Heany.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, —No. 20,587—En vertu d'un ordre de vente daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 23 juillet 1887, à 1 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, No. 326 rue Baronne—

Tout le contenu du dit magasin et local, consistant, au rez-de-chaussée, en comptoirs, vitrières, étagères, installations, boîtes à cheveux et leur contenu, un grand miroir, etc., et aux étages supérieurs, un grand assortiment de meubles de maison, etc.; le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière de la dite propriété, elle sera adjugée définitivement au plus et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera à un crédit de douze mois; l'acquéreur fournissant un cautionnement avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais du shérif, du commis d'impression, etc., soit environ cinquante dollars.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
12juil—12,19,23

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le 6ème district.

Rue Delachaise, entre les rues Tchoupitoulas et Laurel.

Succession de Anna Margaret Van Vrancken.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 21,501.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 8 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain nu, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Aline, désigné par le No 56 sur un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, voyer, sous la date du 27 novembre 1876, terrain mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Delachaise, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles et égales.

Conditions—Comptant.

En la même circonstance, pour le compte du même propriétaire, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées sur le terrain précédemment décrit, bâtisses consistant d'un cottage de résidence désigné par le numéro municipal 8 de la rue Delachaise.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Kramer & Seymour, notaires, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent du prix de la adjudication sera requis sur les lieux de la vente.

10 juil—10,16,23,30—août 6,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, rue de la Commune, entre les rues Johnson et Galvez.

Dans l'affaire de Mme Fannie Lund, épouse de Joseph Moss vs Mme Vve John Lund et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 20,637.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 28 juin 1887 et signé le 2 juillet 1887, décrétant un partage, je procéderai à la vente des objets ci-après décrits, savoir—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y sont attachés, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Galvez, Johnson et Palmyre, désigné par le No 24 et mesurant 26 pieds et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 102 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—comptant. Acte de vente pardevant Geo C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur qui, en outre, du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

6 juillet—6,13,20,27—ao

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence encoignure des rues Annonciation et Ste. Marie, désignée sous le No 123 rue Ste. Marie.

Vente pour effectuer un partage.

Alexandre Thenet vs. Pierre Freal, tuteur de Alfred Daniel Bajat.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,353.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—En vertu d'un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 juin 1887, et aussi conformément à un ordre ou décret du même juge dans la même affaire le 10 juin 1887, homologant les procédures d'une assemblée de famille, je procéderai à la vente publique à l'encan, le SAMEDI 16 de juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, la propriété suivante, à savoir:

Un lot de terre d'encoignure situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Ste. Marie, St. André et Laurel lequel lot forme l'encoignure des rues Ste. Marie et Annonciation et mesure 28 pieds de face à la rue Ste-Marie sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 123 pieds 10 pouces 5 lignes; ensemble une résidence en bois désignée par le No 123 rue Ste. Marie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif garanti par hypothèque et privilège du vendeur.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel acte contiendra toutes les clauses d'usage relatives au paiement de 5 0/0, honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, assurance et transfert de police et la clause de non aliénation. Lesquels billets devront être divisés par coupons à la convenance des parties intéressées. La taxe pour l'année 1887 sera assumée par l'acquéreur en outre du prix d'adjudication; un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.

11juin—11,18,25—2 9,16juil.

Grande etable, rue de la Commune, avec quatorze lots de terre.

Succession de Jean Pierre Saloy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,290.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juillet 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1887, la propriété suivante, savoir:

Quatorze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 1er district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 5 et de 20 à 28 inclusivement de l'ilet No 33, borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon et Saloman, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Salomon et Commune—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Salomon et 123 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2—32 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 3.

Le lot No 3—32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 134 pieds 9 pouces 4 lignes du côté du lot No 4.

Le lot No 4—32 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 140 pieds, 6 pouces 7 lignes du côté du lot No 5.

Le lot No 5—32 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 146 pieds 4 pouces 9 lignes du côté du lot No 6.

Les lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue l'Ulloa, sur 106 pieds de profondeur; le lot No 24 formant encoignure des rues l'Ulloa et Salomon.

Les lots Nos 25, 26, 27 et 28 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue Salomon, sur une profondeur de 159 pieds, 10 pouces, 1 ligne.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison de résidence, et une étable à vaches pouvant contenir 42 têtes d'animaux, hangar, deux citernes, etc.

Le tout sera vendu en bloc et d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1887.

19 juin—19 25—juillet 2 9 16 23

Premier Etat de Situation
— DE LA —
COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DITE —
LOUISIANA INSURANCE CO.
OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Recettes:			
Primes sur les incendies	$125,127 57		
Primes sur rivière	1,338 68		
Primes sur mer	790 65	$127,256 90	
A déduire:			
Réassurances	1,095 01		
Réfactions et commissions	25,984 98		27,079 99
			$99,276 91
A déduire:			
Pertes payées sur les incendies	53,393 73		
Pertes payées sur les rivières	729 17		
Réserve pour pertes non ajustées et non ajustées	21,225 18		
Réclamations passées au compte des profits et pertes	468 06		75,816 13
			$ 23,460 78
A ajouter intérêts			4,120 45
			$ 27,581 23
A déduire			
Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois			21,802 75
			$ 5,778 48
Réserve:			
Primes non acquises			$ 5,778 48

ACTIF.

Billets, à recevoir, comprenant billets garantis par nantissements, billets à primes et billets-actions, ces derniers étant pour 40 0/0 du capital souscrit garantis dans la clause de forfaiture par 60 0/0 payés	$151,506 22
Meubles mobiliers: Coffre-fort, etc.	1,077 18
Comptant: En caisse, dans les banques et dans les mains d'agents	34,880 03

PASSIF.

Capital	$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes	21,225 18
Pour les risques non expirés	5,778 48
	$188,353 66 — $188,353 66

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.

L. M. GEX, Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire, 126 rue Gravier
28 jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CAPITALISTES ATTENTION.
PLACEMENT ATTRAYANT.
Le Ocean Saw Mill.

Machines, Bouilloires, Pompes à vapeur, Outils, etc., dans le Sixième District, faisant face au fleuve Mississippi avec droit de Batture.

Cette grande portion de terre adjacente à ce qui est mentionné ci-dessus.

Treize splendides terrains sur les rues Water et Front.

Cinq terrains sur les rues Tchoupitoulas et Front.

Un splendide ilet de terre amélioré borné par les rues Valence, Bordeaux, Laurel et Jersey.

BRADISH JOHNSON
vs
La Compagnie d'Assurance des Marchands et als.

No 17,965.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1887, et signé le 15 juin 1887, et en vertu de et conformément à un ordre émanant de la même Honorable Cour, en date du 24 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus.

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, désignée par l'ilet No 142, bornée par les rues Laurel, Jersey, Bordeaux et Valence, mesurant 250 pieds de face aux rues Bordeaux et Valence et 300 pieds de face aux rues Laurel et Jersey.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, bouilloires, pompes à vapeur, outils, etc., située dans le sixième district de cette ville, et bornée par les rues Water, Valence, Bordeaux et le fleuve Mississippi, et une allée commune mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 224 pieds de face à la rue Water, sur une profondeur entre lignes parallèles, d'environ 600 pieds de profondeur et face à la dite allée commune et s'étendant au fleuve Mississippi. Les améliorations comprennent les bâtisses, solidement construites connues comme le Ocean Saw Mill, toutes bâties avec le meilleur bois de cypre de choix, environ 70 pieds de large sur 190 pieds de long, avec une aile au dehors de 50 pieds sur 30, avec deux scieries doubles en bois. Un saw gang edger, deux slab saws (scies), quatre chevêtres (trimmers), deux sauteuses, un bull wheel avec chaînes, une portense pour scie avec trois blocks à vis, un racket head block avec quatre head blocks, un butt saw, onze scies circulaires, de grandeurs assorties, un saw gummer, two due and three live due boilers, une machine à vapeur, un dertor, deux lathe saws, un lot de fer plat pour rail, quatre chars pour le bois, trois citernes, un lot de chaines et crampons (dogs), six pelles, douze brouettes, une meule, une roue emeri, un capstan, un canthook, onze morceaux de tuyaux, deux screw plates, un monkey wrench (tournevis), deux angers, deux couteaux à dessin, deux morceaux de tuyaux, un lot de ceintures, un coffre-fort et un lot de meubles de bureaux.

La capacité de la scierie est d'environ 50,000 pieds par jour.

Il y a une allée de 90 pieds s'étendant dans le fleuve Mississipi. Située comme elle l'est sur la rive du fleuve avec tous les appareils nécessaires pour ce genre d'affaires, sans frais de frêt pour le bois une fois scié, cette scierie doit commander l'attention la plus minutieuse des capitalistes ainsi que ceux qui désirent s'engager dans cette ligne de manufacture lucrative. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter la scierie avant la vente.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville et bornée par les rues Water, Bordeaux, Lyon et le fleuve Mississippi adjacente à la propriété décrite ci-dessus et mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 150 pieds de face à la rue Water sur environ 600 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et s'étendant au fleuve Mississipi.

4° Huit certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 82, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, bornés par les rues Valence, Bordeaux, Water et Front, sur une allée commune, mesurant comme suit: 28 pieds de face chacun sur les rues Front et Water sur une profondeur en moyenne d'environ 109 pieds. Le lot No 1 faisant face à la dite allée commune, ensemble avec tous les droits de batture des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels mesurent ensemble 112 pieds de face à la rue Water et au fleuve Mississippi, sur une profondeur et une façade sur la dite allée commune s'étendant au dit fleuve Mississippi de 650 pieds plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878.

5° Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 82, désignés par les Nos. 7 et 8, bornés par les rues Tchoupitoulas, Front, Valence et Bordeaux, et une allée commune mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face chacun aux rues Tchoupitoulas et Front, sur une profondeur de 164 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 forme l'encoignure des rues Bordeaux et Tchoupitoulas.

6° Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 82, désignés par les Nos 1, 2, et 3, bornés par les rues Valence, Tchoupitoulas, Bordeaux et Front, et une allée commune, mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face, chaque, sur les rues Tchoupitoulas et Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 161 pieds. Le lot No 1 fait face à la dite allée commune.

7° Cinq certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 80, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, bornés par les rues Water, Front, Lyons et Bordeaux, et mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt daté le 28 janvier 1878, 30 pieds de face chaque aux rues Water et Front, sur une profondeur de moyenne de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans en six coupons ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédure pour assurer la collection des dits billets avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et la propriété devra être assurée et la police transférée, et devra renfermer toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera et paiera les taxes pour l'année 1887.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29 juin—29—6 9 16 23 30 juil

Placement d'argent rémunérateur
—DANS L'ACHAT DE—

Propriétés des mieux situées dans le Quatrième District.

Au No 72 rue Rousseau, entre les rues Adèle et Joséphine, un joli cottage élevé de terre

Du No 46 au No 60 rue Adèle, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas, maisons double.

Au coin des rues Rousseau et Adèle, un terrain vague.

Aux Nos. 40 et 42 rue St. André, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, et faisant face à la rue Adèle, une maison double.

Aux Nos. 358 et 358 1/2 rue St. Thomas, entre les rues St. André et Ste. Marie, un joli cottage.

Anna Knotzsch et als. vs. Albert Knotzsch et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No. 21,112.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — PLACIDE J SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 2 juin 1887, et signé le 8 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Adèle, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, et mesurant, au pied américain, 55 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces.

Les améliorations portant le No 72 rue Rousseau, consistent en un élégant cottage couvert en ardoises, à distance de la rue, fondations en briques d'environ 7 pieds d'élévation, galerie avec rampe en fer, corridor, salon et 2 chambres à coucher, cuisine, dépendances attenantes avec salle à manger, cuisine et 4 chambres, cabinet, larges galeries, cabinets. Il y a 2 grandes citernes sur des fondations de briques formant pavés deux desquelles sont installée avec étagères. Le terrain est tracé en jardin; il y a de nombreux arbres fruitiers en rapport, beaux orangers doux, figuiers, pêchers, grenadiers, etc. Aussi beaucoup d'arbrisseaux et de rosiers. La cour de devant et l'allée latérale sont pavées en briques; et au fond de la cour il y a un poulailler. La propriété est construite de telle façon qu'à peu de frais on en pourrait faire une maison double.

2° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié architecte, le 6 avril 1887 et mesurant au pied américain, 32 pieds 8 pouces de façade rue Adèle sur 72 pieds de profondeur et de façade rue Rousseau, formant l'angle des deux rues.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, désigné par la lettre C sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887, le terrain mesure 31 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Rousseau 32 pieds 6 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds; ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain D qui le touche.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre D, sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887, terrain mesurant 28 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine et parallèle à la rue Rousseau, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau, s'étendant vers la rue Adèle, 30 pieds 2 pouces; ensemble avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains C et E.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre E sur un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, lequel terrain mesure 28 pieds de façade rue Adèle, sur une profondeur première de 30 pieds 2 pouces, sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant vers la rue Joséphine; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Rousseau, 31 pieds 2 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle, 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce, de là sur une ligne à la rue Adèle, parallèle à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds 2 pouces, avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains D et F.

6° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Adèle, Rousseau, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre F sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, terrain mesurant 30 pieds 6 pouces de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces; de là sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 32 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain E.

Les améliorations sur les terrains désignés par les lettres C, D, E et F se composent de cottages en bois à un étage, couverts en ardoises, avec bâtisses attenantes de 8 chambres à chaque cottage, citernes, lieux d'aisance. Ces cottages portent les Nos 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58 et 60 rue Adèle.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-André, Adèle, Tchoupitoulas et Rousseau, faisant face aux rues Adèle et St-André, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue St-André; 30 pieds 6 pouces et 2 lignes rue Adèle, sur des profondeurs de 137 pieds 9 pouces d'un côté, et 139 pieds 2 pouces de l'autre.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant 2 chambres et galerie de chaque côté avec une cuisine double à deux étages, en bois, ayant 4 chambres de chaque côté, citernes, lieux d'aisance, etc., portant les Nos. 40 et 42 rue St-André.

8° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Thomas et devant Fulton, Chippewa, St-André et Ste-Marie, désigné par le No 11 et mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade rue St-Thomas, sur une profondeur de 110 pieds. Les améliorations comprennent une jolie maison cottage double en bois à un étage, retiré de la rue, ayant 5 chambres de chaque côté, galerie devant, auvent à l'arrière, lieux d'aisance, citernes, cour devant briquetée. La propriété porte les Nos 358 et 358 1/2 de la rue St-Thomas.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou d'un an seulement, aussi au gré de l'acquéreur. La partie à crédit s'il en est payable en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'achat jusqu'à parfait paiement, avec les clauses de sécurités comprises dans l'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui assumera également de payer les taxes dues et exigibles en 1887 en sus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

9 juin—9 10 11 18 25—2 9 16 juil

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante
Dans les Premier et Quatrième Districts.

A L'ENCAN.

Propriété formant une encoignure.

RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.
ILETS DE TERRE
ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos 86 et 88 dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 29 pieds 7 1/3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le rond sur des profondeurs variant de 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté du lot No 1, 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 4, Nos 2 et 3 et 32 pieds 3 pouces sur la ligne de côté supérieur vers la rue Girod; le magasin No 86 rue Tchoupitoulas est occupé par M. Albert Mackie, épicier, et No 88 rue Tchoupitoulas est loué au National Oil Works.

2° Le magasin, la propriété au coin Nord-Ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur du côté du magasin opposé et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond. Le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou une fabrique, actuellement occupé comme un moulin à riz.

3° Le magasin, la propriété coin des rues Tchoupitoulas, Water et Nuvième, dans l'ilet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D, de l'ilet O, et mesure environ 43 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur sur la rue Neuvième, et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Harmonie; ensemble avec tous les droits de batture et d'accrétion en face des dits lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue autrefois comme la Distillerie O No 23, couvrant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la Batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur le fleuve exactement plus bas de l'Elevateur et adjacent à la "Brasserie Lafayette."

4° Deux terrains dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Freret, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

5° La moitié d'un ilet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 3 pouces 6 1/2 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième et 258 pieds de face à la rue Roman.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.

La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'Avenue Washington et au square Taylor.

6° L'ilet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la rue Troisième et Quatrième, et 251 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Ledit ilet est subdivisé en 18 lots.

7° La moitié d'un intérêt indivise dans douze lots de terre, formant une portion de l'ilet borné par les rues Galvez, Miro et Première, et une ligne la séparant de la portion inférieure dudit ilet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène. Tout l'ilet sera vendu.

8° Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club.

Conditions de la vente—Pour l'action du Jockey Club, comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication, payable à un et deux ans à partir de la date, et portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat, assurance, d'améliorations, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.

23 juillet—23,30—août 6,13,20,27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement rémunérateur.

La maison de choix à double corps de logis.

Nos 73 et 75 rue Liberté.

Succession de Mme ELLEN MONAGHAN Femme décédée de Patrick Joseph Everett.

No. 19,902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 juillet 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur ci-après, à savoir—

La maison en bois à double corps de logis à deux étages Nos 73 et 75 rue Liberté, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Commune et Gravier, désigné comme lot No 1 et mesurant 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Liberté sur 127 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur et face à une allée, 11 pieds 3 pouces de large, qui borne le dit lot sur la ligne de côté vers la rue Gravier. Le voisinage est populeux et la propriété commandera une bonne classe de locataires qui paient.

Conditions, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1887, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

13 juil—13 23 30—août 6 13

Succession de John Feehan et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,912—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGREHAN, Greffier.
13 juil—13 19 23

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

Meubles et effets mobiliers.

Cottage à double corps de logis, 621 rue de Chartres.

Succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 1er juillet 1887, Dossier No 21,194, pour le compte de la succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht, il sera vendu à l'encan;

Un terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau ou Chartres, Montégut, Casacalvo et Clouet, et mesure 40 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 100 pieds, plus ou moins, et entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à deux corps de logis, connu comme le No. 621 rue de Chartres et ayant en tout 8 chambres, galerie, citerne, hangars, etc. et au même endroit et à la même date, un lot de meubles de maison et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

juil 10—10 17 24 31—août 7 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois recouvert en ardoises.

Succession de Mme Mary Hill, veuve de Wm. McKennon.

Vente à l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite dour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 7 juillet 1887, pour le compte de la succession de Mme Mary Hill, décédée, veuve de Wm. McKennon, décédée aussi. Dossier No. 21,445, il sera vendu à l'enchère publique;

Un morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par les rues Clio, Erato, Howard et Freret, étant la portion du fond du lot No 6 et mesure 48 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 29 pieds 4 pouces et 8 lignes, entre lignes parallèles et est borné sur le côté contigu à la rue Freret par le résidu du lot No 6.

Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, connu comme le No 338 rue Clio, ayant 3 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et rapportant $60 par an, le tout conformément à un plan à l'eau droit de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

10juil—10,17,24—17,13août.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District, No. 235 1/2 rue St-Philippe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier Nos 15,199 et 20,263.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme suit, à savoir:

1° Un ordre de l'hon. H. L. Lazarus, ancien juge Division E, en date du 5 novembre 1886, Dossier No 15,199, dans l'affaire de la succession de Léonville Augustin.

2° Un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, daté du 3 juin 1887, Dossier No 20,263, pour le compte de la succession de Hébert Dour, à l'encan il sera vendu—

Tous les droits, titres et intérêts des deux successions ci-dessus dans un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Ursuline, Claiborne et Robertson, étant la moitié près de la rue Claiborne du lot désigné par le No 13, sur un plan par Pilié en date du 9 décembre 1830, et mesurant 15 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 105 pieds 5 pouces et 1/4 de ligne plus ou moins, et conformément à un récent plan de Stewart & Hoffman, voyers en date de juin 1887. Les améliorations comprennent une maison cottage, connue par le No 235 1/2 rue St-Philippe.

Conditions comptant—10 pour cent seront requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1887.

12 juin—12,19,26—juillet3.10.16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de Jean Marien Rey, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 18,941.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1887, à midi à la bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 24 juin 1887, Dossier No 18,941, pour le compte de la succession de Jean Marien Rey, décédé, à l'encan il sera vendu—

Dix terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus (aujourd'hui Baronne), Marengo et Constantinople, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement et de 18 à 22 inclusivement, et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Baronne. Les Nos de 18 à 22 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 22 forme le coin des rues Constantinople et Baronne, et d'après un plan de Stewart et Hoffman, voyers, en date de juillet 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit; 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur, celui-ci devant également payer les taxes dues et exigibles en 1887.

6 juillet—6 13 20 27—aout 3 6

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété de résidence, DANS LE QUATRIÈME DISTRICT.

No. 606 rue Magazine entre Philip et Première.

Ensemble avec LOT DE COTÉ faisant face à la rue Philip.

Dans l'affaire de A. Lehmann vs. S. Forcheimer et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 21,052.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 6 et signé le 10 juin 1887, décrétant un partage je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Philip et Première, désignés comme lots A et B, d'après un plan dressé par C. A. Heddin, voyer, en date du 1er mai 1851 et déposé comme plan No 5 dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rathbone, daté le 18 mars 1856 et déposé au bureau de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11; les dits lots A et B se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Magazine sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le dit lot H, mesure 36 pieds 4 pouces et trois lignes de face à la rue Philip sur 127 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison à deux étages et mansarde, avec toit en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée, salons à arches doubles, salle à manger, une librairie octogone, large corridor, cuisine et chambre à provisions. Au second étage il y a cinq belles chambres à coucher, chambre à bains, etc., et au-dessus, deux mansardes bien finies. Aussi dans le fond, une bâtisse en bois, à deux étages, à toit en ardoises, contenant quatre chambres, hangar, poulailler, etc. La maison se trouve retirée de la rue, et le devant est embelli avec un magnifique grillage en fer, avec pavé de Shillinger, et parterres à fleurs variées. L'arrière cour est presque entièrement briquetée et contient plusieurs arbres fruitiers.

La maison est magnifiquement décorée et tapissée, et vendue avec toutes les installations à gaz, comprenant de jolis candélabres en cristal. Les salons ont de très beaux manteaux de cheminées en marbre blanc; des lavabos stationnaires et des appareils avec eau froide ou chaude, cuisine avec un magnifique range et une dépense avec des cabinets pour la porcelaine, etc., rendant cette propriété complète sous tous les rapports, et très convenable pour une personne désirant une maison confortable et élégante.

Conditions—Comptant.

Les 17/32mes de l'intérêt dans la propriété ci dessus décrite sont au nom de Simon Forcheimer et sont enregistrées contre lui et en faveur de ses enfants mineurs, Jacob Forcheimer et Julia Forcheimer, constituant une hypothèque générale qui pèse sur la dite propriété. L'acquéreur retiendra un dépôt cette proportion du prix d'achat jusqu'à la majorité des dits mineurs, et paiera sur ce dit montant un intérêt au taux de 5 pour cent par an. Les âges des mineurs sont comme suit:

Jacob Forcheimer, environ 17 ans; Julia Forcheimer, environ 15 ans.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur paiera, en sus et au-dessus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt en comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

26 juin—26 juil 2 9 16 23 30

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat.
Coin St-Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.

Tapis.